

Les agents et le personnel de la Bravelle, à des délégations des divers corps de la région... Le colonel Ballesti et le commandant...

L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT du personnel des postes, des douanes et des contributions indirectes

Paris, 21 juin. — Le ministre des finances a annoncé au conseil de cabinet qu'il s'est tenu hier un accord était intervenu entre lui et le sous-secrétaire d'Etat des postes...

POUR LES POSTES ET TELEGRAPHES La dépense fixée à 30,247,732 francs est répartie ainsi entre les diverses catégories de ce personnel :

Le projet autorise 6,000 ouvriers, 60,000 sous-agents et 40,000 agents. L'importance de ces effectifs est à rapprocher des dépenses proposées...

Le régime des pensions d'agents de bureau est de ceux qui ont été maintenus en l'état par la loi du 9 juin 1933...

CONTRIBUTIONS INDIRECTES Les 4 millions 650,000 francs demandés pour le personnel des contributions indirectes sont répartis comme suit :

POUR LES DOUANES Enfin les 2,250,000 francs demandés pour le personnel des douanes recevront l'affaiblissement suivant :

Annulera-t-on les Elections d'Hazebrouck ?

Les partisans de M. l'abbé Lemire protestent devant le Conseil de Préfecture contre "l'ingérence archi-épiscopale" qui se manifesta dans les élections d'Hazebrouck.

Il en demandent l'annulation et le représentant du Gouvernement les approuve.

Dans le tas des affaires électorales sur lesquelles avait pu se prononcer le Conseil de Préfecture du Nord que présidait hier M. Grand...

L'ingérence de l'Archevêque dans les élections

Les élections d'Hazebrouck ont fait du bruit dans toute la France. La personnalité de M. l'abbé Lemire qui y était mêlé lui donna un intérêt général que « corsait » la guerre acharnée engagée contre lui par l'archevêque-coadjuteur Delamare.

On se souvient que ce dernier avait résolu de servir les ambitions du parti royaliste hazebrouckois en tentant de le débarrasser de l'abbé Lemire et que, pour ce faire, il avait fait commettre au préfet-député d'Hazebrouck, dès le 9 juillet 1931 une lettre lui interdisant de se présenter à quelque élection que ce fut.

Après une réponse fort embarrassée de Me Fanchille, l'arrêt des élus réactionnaires d'Hazebrouck, M. Allain, secrétaire général du Nord, Commissaire du Gouvernement, prit la parole et dès le début, montra avec énergie comment lui apparaissait l'affaire présentée.

Des piles d'argent sur les tables de cabaret

J'aurais garde d'oublier un autre tableau, non moins original, tracé avec vigueur par M. Bultheel, avocat des demandeurs de l'annulation des élections. (M. Théry et consorts.)

« Sans plus d'observations, les trois hommes s'adressèrent à Maffie, immobilisé par ses blessures, assis sur une chaise, regardant rapidement le docteur visita les sept hommes, sur les quatre qui restaient un peu de souffle, deux étaient blessés légèrement et ressemblaient à eux. Les deux autres avaient des plaies très graves. »

« Dans une heure, dit Pascal, en faisant ses pansements, vous pourrez renvoyer ces deux-là. Les autres, vous les ferez porter à l'hôpital, où vous les garderez chez vous. Mais vous n'y tenez pas. »

sur les autres preuves, M. Allain conclut en renouvelant sa demande d'annulation des élections hazebrouckaises pour « ingérence de l'autorité ecclésiastique et des forces d'occupation. Subsidiairement, il proposait une enquête sur les faits allégués par les demandeurs, et qu'il tenait pour probante. L'affaire a été mise en délibéré à la suite de cet ardent réquisitoire qui laisse bien augurer du succès de la demande en annulation. ALEX WILL.

LA CHAMBRE

Séance du matin LE BUDGET DE LA GUERRE Paris, 21 juin. — La Chambre a continué ce matin la discussion du budget de la guerre.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Elienne. Dans la discussion générale M. Samalens (Gers) exprime le regret que les interpellations relatives à la question du cheval de guerre aient été renvoyées aux calendes grecques.

M. PATUREAU-MIRAND indique les moyens, qui, selon lui, permettraient de remédier à la crise du recrutement. M. le Général PEDOYA fait observer que le nombre des soldats de famille doit être augmenté, BOUYER dit qu'il en a déjà fait la proposition et qu'il a protesté contre les injustices commises par les commissions d'admission.

Séance de l'après-midi Les interpellations sur le Maroc

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à 2 h. 30. M. Deschanel préside. La Chambre reprend la discussion des interpellations sur le Maroc.

M. Paul Bluyssen déclare retirer son interpellation, la nomination du général Lyautey lui ayant donné satisfaction. C'est au tour de M. Abel Ferry de développer son interpellation sur la politique que le gouvernement entend suivre au Maroc en ce qui concerne le régime des terres, le régime des protégés, l'organisation économique de l'administration du Maroc.

Le Général PEDOYA s'explique sur l'organisation de l'armée chrétienne. « J'ai fait une démarche auprès du ministre de la Guerre avec M. Driant pour le dissuader d'organiser une armée chrétienne. On a passé outre. »

M. BROUSSAIS, dans la rédaction du traité de paix, le ministre des colonies étrangères s'est laissé hypnotiser par le succès du protectorat tunisien.

Le docteur est beaucoup trop bas. Il est six heures, un médecin ne peut pas être si bas. Ma foi, tu n'as raison, dit Jacques, après avoir consulté sa montre. Six heures un quart. Tu le sens mieux ?

« Oui, Beaucaup ! J'ai passé une mauvaise nuit. Le coup formidable que j'ai reçu hier soir... Hier soir il y a cinq jours, mon vieux ! Cinq jours ! J'ai dormi cinq jours ? »

Il faut se garder de provoquer le fanatisme des musulmans. N'oublions pas que nous sommes au Maroc non pour faire la guerre à un peuple qui a une religion, mais pour apporter aux indigènes notre aide, notre protection et notre civilisation. (Applaudissements.)

M. MILLÉVOYE — M. BROUSSAIS a élargi le débat : il ne s'agit plus seulement de la question du Maroc, mais de la question musulmane tout entière. Cette sera traitée prochainement avec l'ajout qu'elle mérite. Aujourd'hui il s'agit de l'occupation du Maroc et de sa mise en valeur.

Millerand à la tribune MILLERAND, ministre de la Guerre, monte à la tribune. J'ai le devoir de répondre à certaines accusations lancées contre des officiers mal définis d'officiers qui sont au Maroc.

Je rends hommage à l'œuvre accomplie au Maroc par nos soldats et officiers sans aucune distinction d'armes. Le général Moirier avait reçu l'ordre de précipiter la marche sur Fez ou son commandement de recevoir la nouvelle du massacre des Européens.

On ne peut pas porter sur l'attitude de l'Inspection et sur l'organisation générale le jugement que a été M. Lachaud. Depuis le commencement de la campagne, le commandant de Goutte, a assuré le ravitaillement des colonies d'une façon supérieure à tout ce qui a été fait dans les opérations antérieures.

Le général DITTE s'explique sur l'opération de l'armée chrétienne. « J'ai demandé qu'elles fussent placées sous les ordres du général Moirier. Mais cette mesure ne pouvait être réalisée qu'après la signature du traité. »

M. CHALMET, sous-secrétaire d'Etat aux postes, dépose un projet de loi portant engagement de dépenses pour l'amélioration de la situation du personnel des postes, des contributions indirectes et des douanes. (Applaudissements.)

AU SENAT

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Anouilh Dubost. On adopte le projet de loi prorogeant pour six mois les pouvoirs répressifs des adm-

BAPTISTE DELESPAUL-BAVEZ DRAGERS-CHOCOLATS LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE

FEUILLETON DU 22 JUIN La Découverte DU DOCTEUR MAFFIE PAR Emile SOLARI

Pascal se mit rapidement sur pied. Un vertige l'éclaircit d'abord, mais il se raffermir sur ses jambes, repoussa le verre d'eau qu'on lui offrait.

« Non, merci. Voyons. La balle est ressortie. Les chairs sont déchirées, c'est tout. Vous avez du lingé. Des serviettes ? Le Chinois en donna trois. Pascal fit un mouvement de la tête. »

« Dans une heure, dit Pascal, en faisant ses pansements, vous pourrez renvoyer ces deux-là. Les autres, vous les ferez porter à l'hôpital, où vous les garderez chez vous. Mais vous n'y tenez pas. »

« Oui, Beaucaup ! J'ai passé une mauvaise nuit. Le coup formidable que j'ai reçu hier soir... Hier soir il y a cinq jours, mon vieux ! Cinq jours ! J'ai dormi cinq jours ? »

« Et dire, prononça le docteur en martelant son ongle sur la coupe de poing, et dire que, comme deux jours nous n'avons pas pu, depuis Paris, nous enjurer de ce démon et de son sac vert ! Est-ce croyable ? »